

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023 à 19h00**

Présents : M Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, Mme Michelle CIAVATTI, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, M. Hugo GALATIOTO, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : M. Patrick ROY qui a donné pouvoir à Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ qui a donné pouvoir à Mme Christiane CARNEIRO, M. Stephan HERVE qui a donné pouvoir à M. Manuel GOMEZ, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE.

Absents excusés : M. Laurent CHARPENAY

Secrétaire de séance : Mme Annick FABBRI

La séance débute à 19h04.

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est adopté à 18 voix pour.

Liste de délibérations :

2023_055 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte** la décision modificative N°1 – Budget Commune telle que présentée ci-dessous :

➤ **La section de Fonctionnement :**

Chapitre	Libellé	DEPENSES
11	Charges générales	- 7 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 000,00 €
TOTAL		0,00 €

➤ **La section d'investissement :**

Chapitre	Libellé	DEPENSES	RECETTES
041	Opérations patrimoniales	30 000,00 €	30 000,00€
TOTAL		30 000,00 €	30 000,00€

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_056 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET FOIRE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte** la décision modificative N°1 – Budget Foire telle que présentée ci-dessous :

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023 à 19h00**

La section de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	DEPENSES	RECETTES
042	Dotation aux amortissements	4 910,00 €	
042	Reprise sur dotation aux amortissements		580,00 €
011	Charges générales	-4 330,00 €	
	TOTAL	580,00 €	580,00 €

La section d'investissement :

Chapitre	Libellé	DEPENSES	RECETTES
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 910,00 €
040	Reprise sur amortissements	580,00 €	
21	Immobilisations corporelles	4 330,00 €	
	TOTAL	4 910,00 €	4 910,00 €

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_057 : BUDGET COMMUNE – AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement du budget principal ville, hors dette de l'exercice 2023, soit pour le budget principal ville, la somme de **116 830,00 €**.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_058 : BUDGET FOIRE – AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement du budget foire, hors dette de l'exercice 2023, soit pour le budget foire, la somme de **67 704,24 €**.

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023 à 19h00**

2023_059 : REGIE FOIRE – MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** le mode de paiement en ligne pour la régie de la foire.
- **Approuve** le principe de prise en charge des frais bancaires selon les tarifs en vigueur au budget foire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des documents à cet effet.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_060 : FIXATION DES TARIFS DE LA FOIRE DE PRINTEMPS 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Vote** les tarifs ci-dessous qui seront appliqués pour la foire de printemps 2024 :

TARIFS FOIRE DE PRINTEMPS EN EUROS HT (TVA 10%)	
PRIX DE L'EMPLACEMENT	
TARIFS AU METRE LINEAIRE	
COMMERCES DIVERS	16,74 €
ENCAISSEMENTS JOUR DE FOIRE	23.10 €
*hors resto rapide, chiens, habitat et attractions foraines	
ALIMENTATION Produits alimentaires	17.29 €
*ALIMENTATION restauration rapide , snacks et food truck	25.88 €
*ATTRACTIONS FORAINES	13,75 €
*BUVETTES	18.00 €
*HABITAT	29.35 €
*ELEVEURS DE CHIENS	30,00 €
VOLAILLES	19,78 €
EXPOSITIONS DIVERSES, OUTILLAGE	21.00 €
TARIFS AU M2	
RESTAURANTS/ ERP	2,92 €
MATERIEL AGRICOLE, BTP, VOITURES	4,78 €
SALLE POLYVALENTE	30.02 €
BESTIAUX	
BETAIL AU METRE LINEAIRE	6,10 €
BETAIL A LA TETE	10,91 €

FRAIS FORFAITAIRES PAR EMBLACEMENT		
FRAIS D'ENREGISTREMENT		16.30 €
FRAIS D'ENREGISTREMENT	JOUR DE FOIRE	20.00 €
FORFAIT ANGLE		41.41 €
FORFAIT ANGLE	JOUR DE FOIRE	45.00 €
ORDURES MENAGERES RESTAURANTS		142.00 €
ORDURES MENAGERES DESTOCKEURS ALIMENTAIRES		142.00 €
ORDURES MENAGERES BUVETTES / RESTAURATION RAPIDE		100,00 €
ORDURES MENAGERES AUTRES		10,50 €
ORDURES MENAGERES AUTRES	JOUR DE FOIRE	15.00 €
EAU RESTAURANTS ET BUVETTES		107.00 €
EAU RESTAURATION RAPIDE/ SNACKS ET FOOD TRUCK		43,00 €
FRAIS DE PARTICIPATION SECURITE ERP 1 FOIRE		150,00 €

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023 à 19h00**

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
 - Madame la Présidente des commerçants non sédentaires de l'Isère

2023_061 : INDEMNITES DE TERRAINS – FOIRE 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Vote** les tarifs 2024 des indemnités de terrains comme suit :

Prix au 100 m ²	Sans buvette	9.47 €
Prix au 100 m ²	Avec buvette	3.15 €
Barres au mètre linéaire		0.45 €

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_062 : INDEMNITES OCCUPATION DOMAINE PUBLIC DES STANDS FIXES – FOIRE 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Vote** les indemnités annuelles d'occupation du domaine public des stands fixes installés sur le champ de foire pour l'année 2024 comme détaillé ci-dessous :

NOM DE L'EXPOSANT	STRUCTURE	LOCALISATION	Tarif 2023	Tarif 2024 +5%
USI	MOULIN A POIVRE	Allée 02 / Stand N° 07	619.50 €	650.00 €
ROUX	MEUBLES	Allée 15 / Stand N° 09	619.50 €	650.00 €
OLLIVIER	RELAIS DE LA SOIF	Allée 02 / Stand N° 06	619.50 €	650.00 €
PCF	LA TERRE	Allée 16 / Stand N° 17	619.50 €	650.00 €
ASSOC. LE QUATUOR	LES TOLES	Allée 13 / Stand N° 04	619.50 €	650.00 €
LOCA HCR SERVICES	BUVETTE DUFRENEY	Allée 17 / Stand N° 03	312.90 €	328.55 €
			3 410,40 €	3 578,00 €

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2023_063 : REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DE DROITS DE PLACE – FOIRE SEPTEMBRE 2023 – USRR (Rugby de Renage)

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** le remboursement exceptionnel à L'USSR représentée par M. BARBIER Benoît d'un montant de **125.66 € TTC** par mandat administratif.
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame le Comptable public de Bourgoin-Jallieu
 - M. BARBIER Benoît, Président de l'USRR

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUCROISSANT
SEANCE DU JEUDI 07 DECEMBRE 2023 à 19h00**

**2023_064 : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024 – FIXATION DE LA
REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide de verser** une rémunération forfaitaire brute de 1 000 euros à chaque agent recenseur et aux deux coordonnateurs au titre du recensement 2024.
- **Autorise** Monsieur le maire à verser cette somme au budget de la commune 2024 et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère,
 - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

**2023_065 : VOTE DES PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX COLONIES ET CENTRES
AERES- 2024**

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Fixe** la participation pour l'année 2024 à :
 - ✓ **6.70 euros** par jour et par enfant, la participation communale aux séjours en **colonie** de vacances ou en maison familiale,
 - ✓ **4.55 euros** par jour et par enfant, la participation communale aux **centres aérés**,
- **Dit que** la participation communale sera versée **sous réserve que** :
 - ✓ le quotient familial n'excède pas 1 716 euros
 - ✓ les enfants habitent la commune
 - ✓ les enfants aient moins de 16 ans (16 ans révolus)
 - ✓ les dossiers de demande de participation soient déposés avant le 15 novembre de l'année en cours.
- ✓ le plafond de la participation financière de la commune aux séjours ne soit pas atteint : 30 jours par an et par enfant (colonies et centres aérés confondus).
- **Fixe** qu'en cas de garde alternée la participation communale aux séjours en colonie de vacances ou en maison familiale sera réduite de moitié ;
- **Décide que** ces participations communales seront versées en une seule fois, au mois de décembre ;
- **Indique** les crédits correspondants à ces subventions sont imputés au compte 6574 du BP communal 2024 ;
- **Charge Monsieur** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision ;
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère,
 - o Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

La séance étant close, est levée à 20h42.